Office cantonal de l’enfance et de la jeunesse



Ensemble, nous rendons
les enfants et les jeunes
plus forts

De l'office de la jeunesse…

Créé par une loi organisationnelle "ad hoc" en **1958** l'office de la jeunesse comprend les services suivants :

- Le service de santé de la jeunesse;
- Le service médico-pédagogique;
- Le service social de la jeunesse;
- Le service de protection de la jeunesse;
- Le service du tuteur général et d'entraide de la jeunesse;
- Le service des loisirs de la jeunesse;
- Le service d'études, de documentation et d'information et le service d'aide et de recouvrement des pensions alimentaires

En **2005**, la clinique dentaire de la jeunesse rejoint le service de santé de la jeunesse.

L'office comprend encore le SCARPA, le service de médiation scolaire et le service des loisirs.

Le service social est devenu service de protection de la jeunesse, son directeur exerce les fonctions de juge des enfants pour 7-15 ans.

En **2011**, il est décidé de sortir le service médico-pédagogique de l'office afin de créer un office médico-pédagogique, puis de cesser les activités de loisirs pour les confier aux communes et à des entités subventionnées.

En **2013**, entrée en vigueur du nouveau droit de protection de l'adulte et de l'enfant.

… à l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse

La loi sur l'enfance et la jeunesse entre en vigueur le **1er mars 2018** en définissant les buts et les missions du DIP dans un domaine qui s'articule à la frontière des politiques sociales, familiales, éducatives et sanitaires et qui concerne une multiplicité d'acteurs, dont le canton, les communes, et les organismes publics et privés ainsi que les parents.

⟹ L'idée développée dans la LEJ est que celle-ci vienne compléter la loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015 (ci-après : LIP). Quand la LIP s'intéresse aux enfants et aux jeunes en tant qu'élèves, la LEJ s'intéresse à eux d'un point de vue plus large couvrant des aspects de leur vie dans le cadre scolaire, extrascolaire et familial.

Ces deux textes se veulent complémentaires et se fondent sur une spécificité du canton de Genève qui est, depuis des décennies, de regrouper au sein d'un même département les acteurs chargés de l'enseignement, de l'éducation, de l'orientation, de la protection, de la pédagogie spécialisée, de la santé scolaire et de l'encouragement aux activités extrascolaires.

Le **1er janvier 2025**, l'OEJ devient l'OCEJ composé d'une direction générale autour de directions de "support" et regroupant 7 services autour de 3 missions principales : la promotion de la santé et la prévention, la protection de l'enfance et de la jeunesse, la coordination des prestations déléguées et la surveillance.

Cadre juridique

L'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse fonde son activité sur des bases légales et règlementaires internationales, nationales et cantonales:

- Convention internationale des droits de l'enfant du 20/11/1989 convention-relative-aux-droits-de-lenfant, les conventions de La Haye du 19/10/1996 CLaH 96, du 25/10/1980 CLaH 80, du 29/05/1993 CLaH 93, la Convention européenne des droits de l'homme CEDH,
- Le Code civil suisse, le Code pénal, en particulier le droit pénal des mineurs du 20/06/2003 DPMin , l'ordonnance sur le placement d'enfants du 19/10/1977 OPE , la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse du 30/09/2011 LEEJ
- La loi sur l'enfance et la jeunesse du 1/03/2018 LEJ et son règlement d'application du 09/01/2021 REJ
- La loi d'application du Code civil 11/10/2012 LaCC, la loi sur l'instruction publique du 17/09/2015 LIP et le règlement sur la pédagogie spécialisée du 23/06/2021 RPSpéc, la loi sur l'accueil préscolaire du 12/09/2019 LAPr, la loi sur l'accueil à journée continue du 22/03/2019 LAJC, la loi sur la santé du 7/04/2006 LS,
- La Constitution de la république et Canton de Genève (article 23) du 14/10/2012 Cst-GE
- Le règlement pour la promotion de l'égalité et la prévention des violences du 31/05/2023 RPEPV, le règlement fixant les indemnités pour les FAH du 11/05/2016 RIFAH, le règlement fixant la participation des père et mère aux frais de placement du 02/12/2020 RPFFPM.

La mission de l'office

L'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse (OCEJ) à pour mission de protéger l'enfance grâce à des actions éducatives de promotion de la santé, de prévention des comportements à risque, de mise en œuvre de mesures de protection, et de vérification des conditions d'accueil des enfants lorsqu'ils ne sont pas sous la responsabilité de leurs parents. Il évalue les besoins des enfants concernés pour mettre en œuvre les mesures adéquates à chaque situation que ce soit lorsqu'ils préoccupent les adultes qui l'entourent vis-à-vis de son intégration sociale et ou scolaire, ou s'il apparait en danger ou en risque de l'être dans son milieu de vie habituel.
L'OCEJ soutient l'action d'autres autorités ou services et réciproquement. Il collabore quotidiennement avec l'école, la justice, la police, les services médicaux et sociaux, les services éducatifs et psychosociaux.
Il est expert dans ses domaines d'activité et il joue un rôle de pivot entre les professionnels et entre les familles avec les professionnels.

Le rôle de l'office est principalement celui de soutenir l'exercice de l'autorité parentale, d'apporter toutes mesures de soutien à la parentalité, de relayer l'action des parents dans leur devoir de protection des enfants soit par des actions individuelles, soit collectives.

Sa boussole est l'intérêt supérieur de l'enfant.

Il se préoccupe de la place de ce dernier dans la société, de son bien être, et de son avenir.

Il agit directement en délivrant des prestations aux usagers, ou en délégant certaines tâches à des acteurs publics ou privés, ou en apportant son soutien à la mission des autres services publics ou organismes privés.

Il fonde son action sur les valeurs du service public et véhicule un message humaniste.

La carte d'identité (données au 31.10.26)

619 + 51 auxiliaires

Hommes & Femmes

1	7	+24
1 direction générale + 5 services supports	services métier + 1 unité d'assistance personnelle (UAP)	Subventionnés

Cockpit RH (30 octobre 2026)

507

Femmes (81.9%)

112

Hommes (18.1%)

→

61%

des postes de cadres occupés par des femmes

55 fonctions dont personnel infirmier, techniciens et techniciennes vue et ouïe, chauffeurs poids lourds, médecin dentiste, intervenant et intervenante en protection de l'enfance, etc.

5.7%

Taux de rotation sur les 12 mois

Âge moyen : **45.9** ans

55 personnes entre 60 et 64 ans

Chiffres financiers

+ de 6 millions de francs

Frais de biens et services (hors personnel), principalement des contrats de mandat

+ de 80 millions de francs

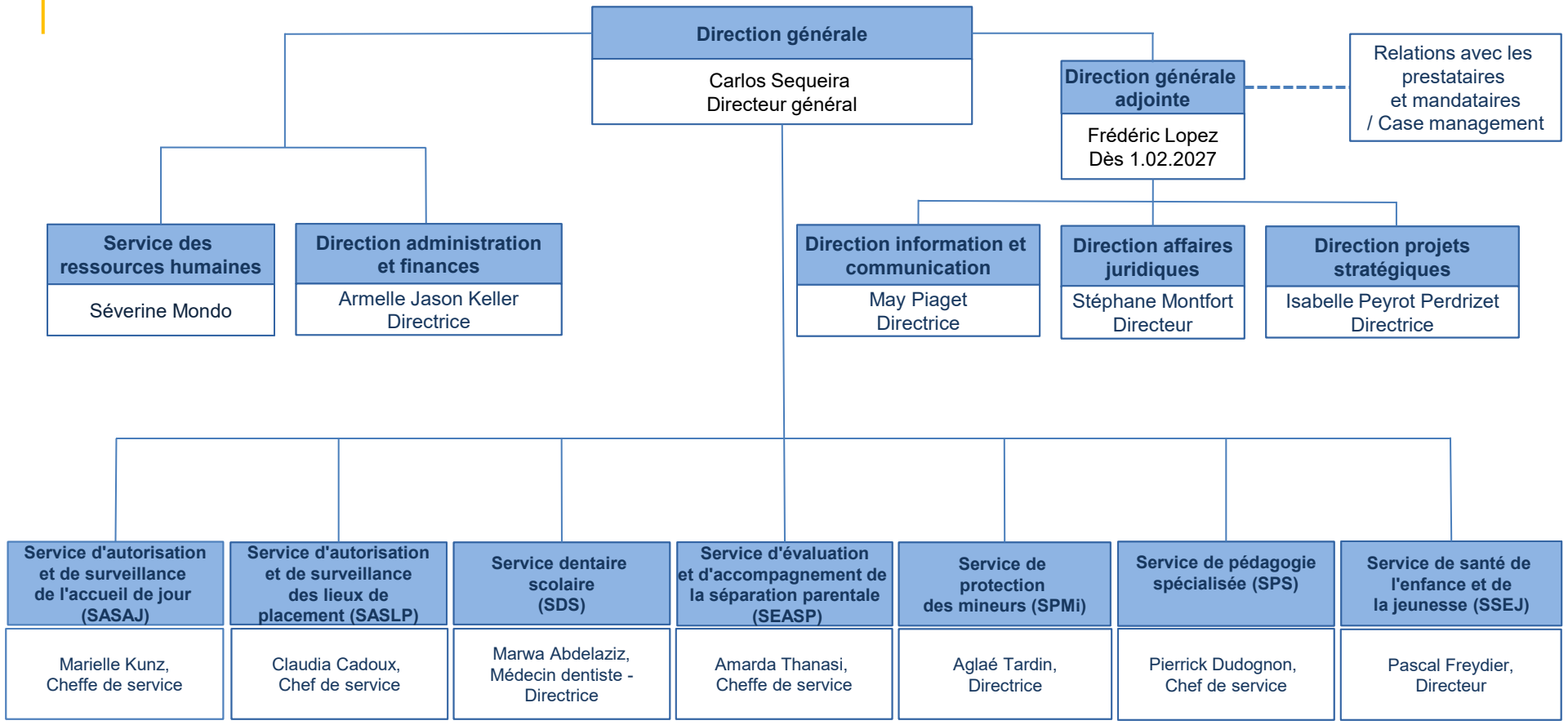
Prestations directes aux bénéficiaires (logopédie, enseignement spécialisé, AEMO, placement hors canton, placement MNA, etc.)

+ de 160 millions de francs

Subventions aux institutions partenaires (24 subventionnés, dont 17 en contrat de prestations (4 ans) et 7 prestataires avec une subvention annuelle)

Organigramme

Octobre 2026



Chiffres clés en lien avec l'activité

14’189 élèves sont partis en camps scolaires (15% en camps de ski) en 2025-26

Année 2025

L’office cantonal de l’enfance et de la jeunesse agit **concrètement**, pour assurer le respect **des droits** de l’enfant.



41’838
dépistages dentaires (compris CO)

8’057
soins dentaires

41’162
dépistages vue et ouïe

3’965
projets d'accueil individualisés (PAI) pour enfants souffrant de maladies chroniques

46’515
entretiens santé dans les écoles

4'799
mineurs et jeunes suivis par le SPMi

66
institutions autorisées et surveillées par le SASLP

11’712
enfants au bénéfice d'une mesure de pédagogie spécialisée (compris enseignement spécialisé)

820
mineurs et jeunes placés

Budgets & subventions

	Frais de fonctionnement (hors frais de personnes)	Prestations directes aux bénéficiaires	Subventions aux institutions partenaires (24 subventionnés)
Direction générale (y compris UAP, cellule transports et secteur camps scolaires, etc.)	2’732’312 CHF		3’991’033 CHF
SASAJ	28’567 CHF		
SASLP	342’238 CHF		102’645’833 CHF
SDS	934’262 CHF		
SSEJ	1’068’791 CHF		
SEASP	38’286 CHF		
SPMi	1’430’818 CHF	49’520’152 CHF	
SPS	59’706 CHF	33’394’716 CHF	57’926’688 CHF
Total général	**6’634’980 CHF**	**82’914’868 CHF**	**164’563’554 CHF**

Ressources Humaines

Budget 2026 - Equivalent Temps Plein permanent (ETP) autorisé / non permanent (auxiliaires, agents spécialisés, etc.) / *les chiffres en italiques représentent le nombre de collaboratrices et collaborateurs.*

Direction générale (RH, juridique, communication, finances, comptabilité, projets stratégiques, bâtiment)	**37.76**	***41***	6.33	*7*	
Camps scolaires	7.8	***9***	-	-	
Cellule transports	8.8	***9***	-	-	
UAP	6.2	***7***	1	*1*	
Services					
SASAJ	13.6	***15***	2	*1*	
SASLP	13.85	***20***	2	*2*	*+1 ETP dès 1.10.26*
SDS	59.93	***89***	9	*9*	
SEASP	20.60	***26***	2	*2*	
SPMi	174.73	***192***	25	*25*	*+11 ETP dès 1.10.26*
SPS	11.10	***15***	3.17	*4*	
SSEJ	154.51	***186***	16.5	*17*	
Total général	**508.68**	***626***	**59.67**	***68***	***+12 ETP dès 1.10.26***

**la DGOECJ compte 13apprentis/stagiaires (inclus dans le total)*

Subventionnés avec contrat de prestation

Secteur camps et colonies

- Association du Scoutisme Genevois (ASG)
- Caritas-Jeunesse (CJ)
- Centre Protestant de Vacances (CPV)
- Ma Jeunesse Suisse Romande (MJSR)
- Vacances Nouvelles (VN)

Secteur soutien aux familles

- Service Social international (SSI)
- Ecole des Parents
- 022 Familles

Secteur éducation et pédagogie spécialisées

- Astural
- Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ)
- Agapé
- L'ARC, une autre école
- Ecole protestante d'altitude (EPA)
- La Voie Lactée
- SGIPA
- Clair-Bois
- Fondation Ensemble

21 subventionnés annuellement dont…

Groupement genevois centres d'entraînement méthodes d'éducation active (CEMEA)
Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)
Unions Chrétiennes de Genève
Bureau genevois d'adoption
Espace A
Carrefour addictionS
Groupement de la Charte

Les services de l'OCEJ

Les services transversaux

- La direction des projets stratégiques pilote, anime et coordonne le réseau des partenaires internes et externes pour contribuer (avec les services métier et les partenaires) à promouvoir le développement d'une politique en faveur de la protection de l'enfance et de la jeunesse : elle administre également le portefeuille de projets placés au niveau des services.
- La direction administration et finances gère le budget de l'OCEJ, contrôle les risques et la gestion de l'office, instruit les demandes de financements (projets, prestataires et mandataires) et gère les services logistique et support du DIP (camps scolaires, transports d'élèves et de fournitures scolaires)
- La direction de la communication entretient et développe les outils de communication internes et externes à l'OCEJ et assure une veille et la répondance journalistique.
- La direction juridique et des affaires transversales veille à la sécurité juridique relative à l'activité de l'OCEJ, met à jour les lois, règlements et directives en lien avec le métier, participe à l'activité intercantonale (CLPPJ et constellation), répond aux réclamations dans un esprit de conciliation.
- Le service des ressources humaines gère les recrutements, accompagne et conseille les cadres, intervient en cas de conflits ou de contentieux RH et assure la veille en lien avec les besoins en personnel qualifié.

14’189 élèves sont partis en camps scolaires (15% en camps de ski)

Plus de 330'000 élèves transportés en 2025 par la cellule transport (CT)

En 2025-2026

Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour. **SASAJ**

Selon les dispositions cantonales et fédérales, il autorise, évalue et surveille les structures d'accueil de la petite enfance (crèches et jardins d'enfants) ainsi que les accueillantes familiales de jour de manière à garantir les bonnes conditions d'accueil des jeunes enfants.

Les domaines d'évaluation portent sur la sécurité des locaux accueillant des enfants, l'encadrement professionnel, la qualité des prestations éducatives, la santé et l'alimentation.

Missions :

- **Informer les milieux d'accueil extra-familiaux** des conditions-cadres
- **Evaluer les accueillantes familiales de jour** en vue d'une autorisation
- **Evaluer les projets institutionnels** en vue d'une autorisation
- **Exercer le mandat** de surveillance

240 structures d'accueil de la petite enfance surveillées

107 visites de surveillance réalisées

Au 31.12.2025

Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement. **SASLP**

Selon les dispositions cantonales et fédérales, il autorise, évalue et surveille les milieux de placement de manière à garantir les bonnes conditions d'accueil des enfants placés : institutions et familles d'accueil avec hébergement.

Il est également désigné comme autorité centrale cantonale en matière d'adoption et instance compétente en matière de recherche d'origines.

Le mandat de surveillance est également appliqué aux internats scolaires.

Missions :

- **Informer les milieux de placement** des conditions-cadres
- **Evaluer les projets** institutionnels en vue d'une autorisation
- **Exercer le mandat** de surveillance
- **Apporter aide et conseils** aux familles d'accueil et adoptantes

66 institutions surveillées pour 1'605 places (foyers et internats scolaires)

193 visites de surveillance effectuées pour 180 FAH

302 enfants placés/accueillis en familles d'accueil avec hébergement (FAH) et en accueil familial international (AFI)

Année 2025

Service dentaire scolaire. **SDS**

Il agit comme acteur-clé de la prévention et de la santé bucco-dentaire pédiatrique sur l'ensemble du canton.

Il touche l'ensemble des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans et leur prodigue conseils, éducation et soins via un réseau de cabinets dentaires dans et à proximité des établissements scolaires.

Missions :

- **Education** à la santé bucco-dentaire
- **Dépistage** des affections bucco-dentaires
- **Accès** à des soins dentaires selon des tarifs adaptés aux conditions sociales
- **Repérage** de la négligence

41’838 dépistages dentaires (inclus CO)

8’057 soins dentaires

1’335 cours en santé bucco dentaire

2025-2026

Service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale. **SEASP**

Il a pour mission d'informer, orienter et conseiller des couples de parents d'enfants mineurs, en lien avec les problématiques de séparation, pour prévenir l'apparition ou l'enlisement du conflit parental.

Sur mandat des autorités judiciaires et administratives, il rend un rapport d'évaluation sociale sur les droits parentaux et d'éventuelles mesures de protection.

L'intervention sociale vise à prévenir et protéger les mineurs de toute forme de maltraitance.

Missions :

- **Soutenir la coparentalité** en assurant une permanence afin d'accompagner les parents pour la prise en charge de l'enfant
- **Etablir des rapports d'évaluation sociale** à l'intention des autorités judiciaires et procéder à l'audition de l'enfant
- **Soutenir les parents** dans la prise en charge de l'enfant, en collaboration avec des organismes agréés de la médiation

642 mandats d'évaluation sociale

698 demandes aux permanences du SEASP

22 séances d'information

321auditions d'enfant

Année 2025

Service de protection des mineurs. **SPMi**

Il est saisi **lorsqu'un enfant est en danger** parce que sa santé, sa sécurité, ou son développement est compromis.

Il évalue chaque situation sur la base des signalements qui lui sont adressés par les professionnels, les familles ou encore les tribunaux, et de manière générale par tout un chacun.

Il oriente et agit toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant pour soutenir l'exercice de l'autorité parentale et le cas échéant pour prendre les mesures de protection qui s'imposent.

Il intervient également à la demande des enfants et de leurs familles ou sur décision du juge.

Missions :

- **Evaluer** la situation d'un enfant potentiellement en danger
- **Coordonner** les mesures à prendre pour accompagner l'enfant et sa famille
- **Soutenir** l'exercice de la parentalité
- **Prendre et assumer** les mesures de protection

4799 mineurs et jeunes suivis

820 mineurs et jeunes placés

1035 mineurs et jeunes suivis en AEMO

Année 2025

Service de la pédagogie spécialisée. **SPS**

Il évalue, octroie et finance des mesures de pédagogie spécialisée.

Il veille à l'application de la procédure d'évaluation des besoins des enfants et des jeunes pendant leur période de formation obligatoire.

Missions :

- **Soutenir et accompagner** le développement des enfants de 0 à 4 ans dans les structures préscolaires et lors de l'entrée en scolarité
- **Soutenir l'enfant et le jeune** dans sa scolarité par la mise en place de mesures pédago-thérapeutiques
- **Identifier les prestataires et les mesures** les plus adéquates pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes

11’712 mesures de pédagogie spécialisée (compris l'enseignement spécialisé),
dont 5’919 mesures de logopédie et 1’237 mesures de psychomotricité

568 procédures d'évaluation standardisées validées et recommandées pour la rentrée 2025

Année 2025

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse. **SSEJ**

Il promeut la santé et la qualité de vie des enfants et des jeunes, prévient les atteintes à la santé et protège leur intégrité en tenant compte de leurs diversités, et intervient dans les établissements scolaires et les structures de la petite enfance.

Dans ce sens, il forme également le personnel qui travaille avec les enfants et les jeunes.

La santé est prise en compte de manière holistique : santé physique, psychique, sexuelle et sociale.

Missions :

- **Renforcer** les compétences en matière de santé
- **Former** les professionnels
- **Agir** sur les conditions favorables aux apprentissages
- **Repérer et agir** précocement sur les atteintes à la santé

46’515 entretiens de santé

2’117 suivis médicaux

2’315 cours vie affective et santé sexuelle

Année 2025-2026

Unité d'assistance personnelle. UAP

L'UAP intervient exclusivement dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 13 du droit pénal des mineurs.

En effet, le code pénal applicable aux mineurs prévoit que le tribunal des mineurs peut désigner une personne à même de seconder les parents dans leur tâche éducative et d’apporter une assistance personnelle au mineur. Par ailleurs, le tribunal peut conférer à la personne chargée de cette assistance certains pouvoirs en rapport avec l’éducation, le traitement et la formation du mineur et limiter l’autorité parentale en conséquence.

Mission :

- **suivi** du jeune sur une courte durée (entre trois et six mois) et de façon très intensive.

L'UAP, constituée d'une équipe de six éducateurs et d'un responsable d'unité, suit en permanence une cinquantaine de jeunes (entre 8 et 10 jeunes par éducateur).

Défis et enjeux

Nous souhaitons être dans une démarche d'amélioration continue, de deux manières: en apprenant de manière continue et en travaillant en mode projet pour atteindre nos objectifs

Par exemple, il s'agit de :

- Mettre en place un parcours en santé de l'élève pour renforcer ses compétences, le protéger et former les adultes qui l'entoure.
- Renforcer la protection des mineurs grâce au développement de l'accueil en FAH, à la mise en place de mesures sur mesure, et au développement de l'accompagnement à la séparation conjugale hautement conflictuelle.
- Rédiger un plan genevois, santé-social, interdépartemental des 1000 premiers jours de l'enfant.
- Simplifier la procédure d'évaluation standardisée (PES) qui fixe les objectifs de développement et de formation des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés pour la rendre plus efficiente, au service de l'enfant.

Défis et enjeux

Et de :

- Renforcer l'accueil préscolaire pour répondre au besoin des familles tout en garantissant la protection des enfants.
- Renforcer les compétences des professionnels, celles des enfants et de leurs parents.
- Renforcer la collaboration avec les partenaires internes et externes et avec les usagers.
- Traiter les sujets sociétaux de manière professionnelle et rationnelle : écrans, consommations à risque, santé mentale, projets à la majorité, soutien aux responsabilités parentales.
- Imaginer l'avenir de la protection de l'enfance dans le canton.

Pour retrouver cette présentation et avoir toutes les informations concernant l'office, rendez-vous sur l'intranet

Accueil

Merci de votre attention